



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU

07 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze le sept février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2012

**Etaient présents :** Mesdames BOISSINOT Muriel, BON Elise, BILLAULT Céline, DESPRES Muriel, FAVRE-VICTOIRE Christiane, DUMAS Isabelle, FRULEUX Anne-Marie, CHABOUD Any, SPECIA Brigitte et Messieurs FILLION Jean-Pierre, BONDURAND Jean-Claude, BOURQUI Roger, CART Claude, DEVILLE François, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, PHILIPPE Jacques, PILLOT Jean-François, ROUAULT Raphaël.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** Madame GHIGLIONE Patricia à Madame DESPRES Muriel, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger, Monsieur PAILLET Hervé à Monsieur DUPUIS Gilles.

**Etaient absents excusés :** Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine et Messieurs BERGERON Pierre, PERROUD Frédéric.

Monsieur PHILIPPE Jacques a été élu secrétaire de séance.

#### **Compte-rendu sommaire :**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **ENTEND** les remerciements des associations « bibliothèque sonore de l'hôpital » et « Les foulées chablasiennes » pour l'attribution de la subvention.
- **EST INFORMÉ** de l'approbation du PLH (Programme Local de l'Habitat) par la 3CL et de l'inauguration d'une permanence pour accompagner les jeunes adultes de 18 à 30 ans dans leur recherche de logement dans le cadre de l'adhésion de la Communauté au CLLAJ (Comité Local pour Le Logement Autonome des Jeunes en Chablais). Le Maire rappelle l'existence des permanences des différentes structures « Services à la population » soit un écrivain public pour l'aide administrative, une puéricultrice, un médecin PMI, une assistante sociale. Il présente la publication du guide du Centre Social et Culturel des Collines du Léman et fait le compte rendu des deuxièmes rencontres autour des acteurs du tourisme à la 3CL.
- **ENTEND** Monsieur PHILIPPE Jacques présenté l'organisation de la remise des récompenses aux jeunes sportifs le 10 février à la salle de l'aérospatiale.
- **FELICITE** Madame GOUNANT Ophélie, adjoint administratif à la mairie pour sa réussite au concours de rédacteur territorial.
- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 10 janvier 2012 à l'unanimité.
- **PREND CONNAISSANCE** de l'avancée des études relatives à la suppression du PN68 et PN 67 à Mésinges, dont l'échéancier est précisé avec l'arrêté du tracé définitif dans le courant de l'année 2012 et une seconde concertation sur cette proposition en octobre. M. DEVILLE souhaite connaître les critères qui guideront le choix (environnemental, budgétaire). M. le Maire répond que l'impact environnemental, le coût et la pertinence pèseraient sur la décision. L'enquête publique sera organisée en avril 2013 et le lancement des travaux programmé fin 2013. M. Muzard, SED74 propose à la commune que la 2<sup>nd</sup> concertation relative à la présentation du tracé définitif soit organisée antérieurement à la période de l'enquête publique du PLU, de manière à mieux coordonner et rendre plus lisible les deux projets. Les travaux auront lieu en deux phases : Un 1<sup>er</sup> temps pour la réalisation du giratoire et du pont route, un 2<sup>ème</sup> temps pour la création de la voirie de contournement. Elle sera construite avec une partie des déblais du CEVA, soit 85 000m<sup>3</sup>. Monsieur le Maire rappelle également l'actualité judiciaire marquée par la mise en examen de SNCF et RFF. M. DEVILLE estime que la procédure est longue, difficile et pénible pour les familles. Monsieur le Maire confirme ce sentiment partagé et justifie cette lenteur du fait de la complexité du dossier.
- **ENTEND** Monsieur le Maire présenter l'état d'avancement du programme AVER sur le site des Châteaux. Une réunion a eu lieu avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil Général, la 3CL et la Commune le 25 janvier pour traiter de la problématique de conservation des fouilles archéologiques. Il en est ressorti plusieurs pistes : la consolidation du mur bouclier sera réalisée dès les beaux jours, les fouilles au bourg

castral seront poursuivies et une étude pour déterminer les modalités de conservation des fouilles est confiée au bureau de recherche HADES. Ce projet triennal AVER finalisé en 2012, sera bouclé par une conférence internationale en octobre de cette année à Aoste. Parallèlement au projet européen, un bilan sanitaire est proposé de manière à connaître l'état général de conservation des murailles sur l'ensemble du site et à faciliter la mise en application de l'étude Uguet de 2008.

- **ENGAGE** le débat d'orientations budgétaires 2012 (DOB). Le Maire rappelle le contexte juridique de l'organisation du DOB. Celui-ci doit mettre en avant trois éléments : une présentation de la situation macroéconomique, un rapport sur l'état des finances communales, une présentation des objectifs pour le nouvel exercice budgétaire. Concernant la situation macroéconomique, Monsieur le Maire présente les grandes tendances économiques et financières au niveau européen et national, marquées par la Dette publique, la Crise européenne, les problèmes de chômage mais aussi les difficultés de financement auprès des banques. Il présente ensuite l'état des finances communales à la suite de l'exercice 2011 en rappelant le montant des dépenses de fonctionnement 2011 arrêté à 2 099 960,62€ et les recettes à 2 719 833,63€. Monsieur le Maire reprend les travaux de la commission des finances et précise qu'il ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition, les bases locatives étant elles-mêmes revalorisées, mais travailler encore plus fortement sur un objectif partagé, réduire des dépenses de fonctionnement. Il présente les évolutions comparatives de chaque chapitre en 2010 et 2011 puis l'analyse financière de la commune. La Capacité d'Autofinancement Nette s'est accrue en 2011 de plus de 90 000€ pour atteindre 264 539,77€. Monsieur DEVILLE s'interroge sur la faible CAF nette de 2008, qui, selon Monsieur le Maire, était une année difficile du fait des nombreux chantiers et acquisitions réalisés antérieurement (RD Pont de Mésinges, traverse de Noyer, Avenue de Lonnaz, Aérospatiale). L'objectif est d'atteindre 300 000€ de CAF nette en 2012. Le désendettement se poursuit en 2011, constatant une baisse de la dette de 7,85% par rapport à l'année précédente. Celle-ci est structurée en trois blocs : l'endettement bancaire fixé à 2 783 755,47€, le remboursement des travaux à l'Aérospatiale dont le capital restant dû est de 1 154 923,54€ et la dette contractée auprès du Syndicat d'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE) (240 350,74€). Au total l'encours réel est de 4 157 174,59€. Monsieur le Maire explique que le ratio d'endettement bancaire est de 4,88 années, et le ratio d'endettement global 6,74 années, situation qui place la commune en zone dite «verte». Concernant les dotations de l'Etat, elles ont diminué en 2011, mais compte tenu du passage en fiscalité professionnelle unique au niveau communautaire, la commune perçoit au final 28 000€ supplémentaires grâce à l'Attribution de Compensation (recette économique). Le Maire présente ensuite le tableau d'évolution croisée des dépenses et des recettes, qui permet de vérifier la croissance plus rapide des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses, symbole d'une gestion raisonnée des finances communales. Une fois ces divers éléments portés à connaissance le Maire présente les prévisions pour 2012 en termes de dépenses et de recettes de fonctionnement. Pour les dépenses de fonctionnement, l'estimation globale se fixerait à environ 2 170 000€. Concernant les charges de personnel, le Maire répond à Mme BILLAULT au sujet du nombre d'équivalents temps plein (ETP) et indique qu'il y a 28 salariés à la commune pour 20 ETP. Pour les recettes de fonctionnement, les bases seraient revalorisées de 1,8%, ce qui devrait induire une hausse relative des recettes, sans modifier les taux d'imposition, de 17 000€. Il rappelle que l'Attribution de Compensation (ex Taxe Professionnelle) sera fixée à 480 000€. Concernant la répartition de la 39<sup>ème</sup> Tranche de Compensation des Fonds Genevois, le Maire insiste sur le fait que le montant reste variable d'une année sur l'autre et que la création d'un Fond de Réserve pour financer les projets structurants (2x2 voies du Chablais) alimenté par l'écrêttement de la part communale notamment, doit inviter chacun à la prudence. En matière d'investissements et sur proposition de la Commission des Finances divers axes de développement sont formulés. Un self-service sera installé pour fluidifier la restauration des enfants, toujours plus nombreux à déjeuner à la cantine. Un espace de loisir de type mini-stade sera également réalisé. Monsieur DEVILLE s'interroge sur l'emplacement de cet aménagement. Le Maire indique que cela reste à définir, mais que l'édifier à l'arrière du terrain d'honneur proche du groupe scolaire semble pertinent. Deux terrains en terre battue pour la pratique du tennis sont également envisagés. M. PILLOT souhaite savoir si ce seront de nouveaux terrains. Le Maire répond par la négative et qu'il s'agirait d'une reconversion de deux cours existants en béton poreux moins adaptés sur le plan ergonomique. M. ROUAULT s'interroge sur le risque de voir des feuilles mortes se déposer sur le terrain. Mme CHABOUD a étudié la question et dit que le risque est très limité. Une station de lavage des véhicules communaux est envisagée, M. DUPUIS ajoute qu'un raccordement sur la station d'épuration sera possible grâce à la participation des constructions riveraines, proposition qui va dans le sens d'une meilleure protection environnementale, la mise en conformité électrique des bâtiments des châteaux et des éclairages publics, la réalisation du Géosite aux châteaux des Allinges dans le cadre du Géoparc Chablais, les travaux préalables à la restauration de la fresque sur le mur de la Chapelle, les WC automatiques au Chef-lieu et aux Châteaux, l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des marchés publics. L'inscription de ces dépenses représente une enveloppe de 253 000€ environ. Concernant les travaux de voirie : Les travaux de restructuration du RD12 aux Fleyssets se termineront fin 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le terrain dédié à l'extension de l'école sera acquis, plusieurs chemins ruraux seront rénovés, la route des châteaux (section Carrefour de Macheron/Sortie de Châteauvieux avec Rond-Point Chemin des Gouilles) sera aménagée lorsque les acquisitions foncières nécessaires seront réalisées. M. PILLOT s'interroge sur les raisons des difficultés liées à l'acquisition foncière. M. le Maire et M.

DUPUIS indiquent qu'il s'agit d'un problème financier lié à l'estimation du terrain qui est très en deçà du prix unitaire demandé par le propriétaire. M. DEVILLE demande s'il serait possible d'aller jusqu'à la Déclaration d'Utilité Publique. M. le Maire considère que cela est délicat à mettre en place mais reconnaît que cette procédure pourrait être légitime. Mme BILLAULT ne trouve pas normal que des habitants négocient des ouvertures à l'urbanisation en contrepartie de ce type de demande. M. le Maire précise que rien n'a été négocié et qu'il s'oppose à ce genre d'exercice qui dessert les intérêts de la commune. Pour Mme BILLAULT, il conviendrait d'offrir un prix un peu plus élevé et faire respecter les règles d'urbanisme. M. DUPUIS confirme que rien n'a été ouvert et que les règles d'urbanisme ne sont pas transgressées. Mme BILLAULT accuse M. DUPUIS de s'arranger avec des propriétaires pour grignoter des zones agricoles, notamment en complexifiant les présentations des dossiers de permis de construire en commission d'urbanisme. M. DUPUIS estime que les propos de Mme BILLAULT mettent en cause son intégrité d'élu, que cette accusation gratuite n'est pas justifiée, que chaque membre de la commission d'urbanisme présent peut à tout moment intervenir en cours de réunion, voire prendre rendez-vous avec lui, si un dossier ne semble pas clair et que Mme BILLAULT s'exprime à titre personnel, sa position n'étant pas partagée par les membres de ladite commission. Le Maire responsable de la délivrance des actes d'urbanisme valide la décision prise en commission municipale. M. BONDURAND souhaite reprendre le sujet de la soirée, qui reste le DOB. Le Maire poursuit sa présentation, en annonçant que la réfection du chemin de Charmoisy et le relevé topographique indispensable au projet routier Chef-Lieu / Rond point de Mésinges sont également inscrits en dépenses. L'ensemble de ces investissements représente une dépense de 1 530 000€. Plusieurs matériels seront également acquis, soit un camion polyvalent, une saleuse, un dispositif de remplacement des feux de Noyer, l'entretien et la réhabilitation de la salle communale, l'acquisition d'une nouvelle cuisine pour la salle communale et l'équipement des terrains sportifs pour un coût de 230 000€. Au total, ce sont près de 2 013 000€ d'investissements qui sont envisagés. La maquette financière permettant le financement du programme 2012 s'organise autour d'un virement depuis la section de fonctionnement à partir de l'excédent des recettes dégagé du Compte Administratif 2011, l'excédent d'investissement 2011 reporté, l'emprunt contracté auprès de la caisse d'épargne sera perçu et la TLE (Taxe Locale d'Équipement) perçue sur les constructions 2011. De nouvelles subventions seront sollicitées. Concernant les budgets annexes, 20 caveaux seront réalisés pour répondre à une demande attendue pour les prochaines années. Enfin, sur le budget annexe des Ateliers de la Genevrière un ravalement partiel de façades est envisagé. M. DEVILLE souhaite qu'au cimetière, un point de tri des déchets végétaux soit mis en place. M. BOURQUI indique que cela a déjà été réfléchi, mais que la mise en place est difficile. Néanmoins cette demande est justifiée et permettrait d'améliorer la présentation de l'entrée du cimetière dans une démarche environnementale souhaitable. M. PILLOT s'interroge sur le nombre de caveaux réalisés lors du dernier investissement. M. le Maire indique que 27 caveaux ont été construits à l'hiver 2008-2009. Après cette présentation et les différentes discussions, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'orientations Budgétaires.

- **DEBAT**, à la suite de la question de M. PILLOT, sur l'éventuel recrutement d'un directeur pour la MJC. Pour M. le Maire, la procédure habituelle doit être respectée à savoir qu'il faut qu'une nouvelle équipe associative se mette en place et que celle-ci soit souveraine pour décider si oui ou non un directeur est nécessaire. M. PILLOT souhaite savoir si le débat est ouvert sur ce sujet. Mme CHABOUD souhaite rappeler que lors de la dernière AG de la MJC, la déléguée générale des MJC a proposé de rencontrer le Maire et les adjoints pour réfléchir au profil d'un poste de permanent. Elle considère que c'est aux élus de prendre cela en main. Pour M. le Maire, il ne s'agit pas d'une embauche au pied levé. Comptable des deniers publics, il souhaite tout connaître, notamment les différentes aides financières attendues. Mme BOISSINOT indique qu'un poste de directeur représente une dépense significative pour la collectivité. Mme CHABOUD précise qu'il y a deux possibilités, soit un permanent associatif pour un coût total annuel de 51 000€, soit un directeur de MJC issu de la fédération des MJC pour un coût total annuel de 75 000€. Pour M. le Maire cette dépense supplémentaire représente 10% environ de la masse salariale du personnel de la commune. A ce titre une réflexion est nécessaire, d'autres associations communales pouvant aussi prétendre à ce type d'intervention de la collectivité. Mme CHABOUD ajoute que les responsables actuels considèrent nécessaire la présence d'un permanent. M. DEVILLE estime que cette situation est celle que connaissent toutes les associations importantes. M. GASPARINI s'interroge sur le fonctionnement de la MJC, fait part de son étonnement sur la nécessité de recruter un personnel permanent. M. PILLOT estime qu'il y a très peu de MJC qui fonctionnent encore sans directeur. M. DEVILLE reconnaît que l'équipe actuelle a tenté d'apporter un côté culturel sans pour autant réussir à mobiliser. Mme DUMAS évoque par ailleurs que les limites des capacités d'accueil et d'organisation d'activités de la MJC sont atteintes et qu'il est difficile de vouloir répondre favorablement à toute mise en place de nouvelles activités. M. le Maire rappelle que dans les faits, l'information ne circule pas suffisamment avec les autres membres adhérents et animateurs. M. JORDAN souhaite connaître la position du Maire et de la municipalité sur le principe de discuter avec les personnes actuellement en poste pour envisager la création d'un poste de directeur ou de permanent. M. le Maire dit s'être déjà prononcé mais répond par l'affirmative sur la possibilité de recevoir les différents acteurs, en dégageant l'ensemble des éléments financiers. Il souhaite que l'ensemble des élus prennent conscience que cela est complexe, principalement dans le contexte actuel où chacun s'est déclaré favorable à la mise en place d'une véritable politique de rigueur tant dans

la gestion des ressources humaines qu'au niveau de dépenses de fonctionnement. Mme FAVRE-VICTOIRE estime qu'il n'est pas nécessaire que l'équipe démissionnaire soit reçue car elle propose aussi de discuter avec la nouvelle équipe lorsqu'elle sera constituée. M. PHILIPPE rappelle le rôle d'un directeur et indique qu'il faudra également un poste de secrétariat plus ouvert, ce qui engendrera des coûts supplémentaires. A ce sujet, Mme DUMAS considère que le temps dédié au secrétariat est trop restreint. Mme CHABOUD estime qu'il est nécessaire d'organiser une réunion sur le sujet. Mesdames et Messieurs CART, DESPRES, BOURQUI, PHILIPPE, DUPUIS, FAVRE-VICTOIRE, estiment qu'il faut attendre l'installation prochaine d'une nouvelle équipe. M. JORDAN considère dommage de ne pas parler avec les sortants, car il prétend que les nouveaux dirigeants n'auront aucune expérience pour prendre les bonnes décisions. Madame FAVRE VICTOIRE réfute cette analyse et assure qu'une nouvelle équipe sera à même de gérer les affaires comme cela s'est passé antérieurement, ayant à titre personnel, elle aussi, connu cette situation en tant que membre des CA précédents. M. GASPARINI considère qu'il faut trouver une nouvelle formule de financement pour budgétier ce poste de directeur, attendu que près de 50% des adhérents proviennent des communes extérieures. M. JORDAN considère qu'il faut savoir ce que l'on veut, et savoir si l'on veut conserver une MJC ou non quels que soient les coûts. Mme BOISSINOT souhaite qu'on garde à l'esprit le sens des priorités et rappelle que la problématique de la Poste, service public n'est pas résolue, la commune pouvant être sollicitée pour cofinancer un poste d'exploitant. M. le Maire maintient que les portes sont ouvertes à toute discussion sur ce sujet connu par tous. Il faut bien analyser l'ensemble des éléments et anticiper les précédents que cela peut entraîner dans la vie associative.

- **INSTAURE** la Prime de Fonction et de Résultats et l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfectures. Monsieur le Maire considère qu'il est important de revoir périodiquement et de manière globale, le traitement des agents communaux en termes de salaire et argumente que le contexte actuel de hausse des prix de nombreux produits ou services et de baisse des salaires des agents du fait des hausses récentes de cotisation justifie cette réévaluation salariale. Le Conseil Municipal doit délibérer pour instaurer ces régimes indemnitaire. Cependant, les primes ne sont pas comptabilisées dans le calcul de la retraite. M. BONDURAND trouve cela fort dommageable. Mme BILLAULT confirme que les primes, malgré tout, sont le seul moyen de faire progresser les salaires significativement. M. BONDURAND considère que le travail des employés communaux est tout à fait remarquable et que le travail qu'ils accomplissent doit être mis en valeur et connu des habitants. Différents critères sont retenus, tels que le temps de travail, les responsabilités, l'évaluation annuelle. La PFR qui concerne uniquement le statut du Secrétaire Général de la mairie, Attaché Territorial, se décompose en deux parties qui sont la responsabilité suggestion et le résultat attendu vis-à-vis des objectifs fixés. M. PILLOT s'interroge sur les modalités de modulation des différentes parts. M. le Maire indique que c'est l'autorité municipale qui revoit cela annuellement. A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue ce régime indemnitaire aux agents. M. le Maire remercie l'Assemblée pour la reconnaissance du travail assuré par les agents.
- **APPROUVE** le barème de remboursement des frais de déplacement proposé aux agents devant se déplacer pour des formations professionnelles suite au désengagement du CNFPT (Centre National de Formation du Personnel Territorial). Mme BILLAULT souhaite savoir si une évaluation a été faite sur l'opportunité d'acquérir un véhicule pour les déplacements. M. le Maire indique que cela a été étudié et qu'il ne serait pas rentable d'investir en la matière, les déplacements n'étant pas assez fréquents et généralement sur de faibles distances. A sa demande, l'indemnisation des billets de train sera également inclue dans la délibération et ce mode de transport conseillé chaque fois que possible. L'assemblée Approuve à l'unanimité ce dispositif.
- **ATTRIBUE** la subvention annuelle à la coopérative scolaire, correspondant à 23€ par élève pour 405 élèves, soit 9 315€, destinée à financer les sorties pédagogiques des 15 classes concernées.
- **ENTEND** M. CART Claude présenter le travail réalisé sur les offres proposées par trois bureaux d'études concernant la collecte des eaux pluviales et les annexes sanitaires du PLU. Compte tenu des différents éléments manquants, Monsieur CART propose de revenir sur le sujet au cours du conseil du mois de mars, après obtention des précisions nécessaire au traitement du dossier. M. le Maire considère qu'il est effectivement préférable de repousser le dossier. M. PILLOT s'inquiète de l'éventuel retard que pourrait prendre le PLU. De ce fait, M. DUPUIS rassure l'assemblée sur les conséquences de ce report. Le conseil donne son accord pour prolonger ce délai d'un mois.
- **DELIBERE** à l'unanimité pour approuver la perception des recettes liées aux ventes de coupes de bois. Monsieur le Maire remercie M. PHILIPPE Jacques d'avoir pris en main l'organisation de ces coupes et lui laisse la parole. Ces coupes ont eu lieu sur les secteurs Bossenot et Bougeries. 20 lots de bois ont été distribués, soit 73,6 m<sup>3</sup> vendus 10€ le m<sup>3</sup> soit 736€ de recette pour la commune. M. PHILIPPE propose de demander à l'ONF de classer la dernière partie restante sous gestion communale au marais de la Bossenot sous régime ONF. M. le Maire se saisit du sujet « Marais Bossenot » pour faire un état sur l'avancement du projet de sentier d'interprétation, en précisant qu'il a adressé un courrier au Préfet pour faire évoluer la réglementation appliquée sur la zone dudit marais. A la suite de cette discussion, Madame BILLAULT quitte l'assemblée.
- **EXAMINE** les questions diverses et entend Madame DUMAS évoquer l'arrivée des chœurs de Crimée le 31 mars pour la quatrième édition, l'accueil d'un concert de flamenco et l'organisation de cours de danse sur le

weekend du 23 mars, le Carnavallinges, qui compte déjà 7 chars de la commune d'Allinges, plus des chars venus de Thonon, d'Excenevex, manifestation qui pourrait rassembler 11 chars au total le samedi 14 Avril 2012. Madame DUMAS projette de réunir une commission de sécurité pour vérifier la faisabilité concernant la circulation des onze formations sur les voiries communales. Elle demande à la commune de verser la subvention en amont de la manifestation. M. le Maire considère qu'il faut se décider rapidement. Une subvention de 350€ par char, soit un total de 2 450€ est décidé et adopté à l'unanimité.

- **ENTEND** Madame CHABOUD faire le compte-rendu de la réunion de la commission scolaire du 14 décembre. Les membres proposent une information sur le réseau de bibliothèques de la part de la 3CL auprès des élèves. Monsieur Lionel MIGNOTTE, Chargé de mission auprès de la 3CL a déjà établi un contact à ce sujet avec Mme La Directrice. Concernant la garderie, il est proposé d'aligner les horaires à 18h pour l'ensemble des garderies et études. Concernant les repas de la cantine, la commission demande à ce que la 3CL inscrive dans le cahier des charges en cours d'élaboration préalablement au lancement d'un groupement de commande l'intégration de produits locaux. Au sujet du projet de restructuration du groupe scolaire, plusieurs solutions vont être soumises aux élus, puis aux agents qui travaillent dans le bâtiment, Conseil d'Ecole et APE
- **ENTEND** Monsieur GASPARINI Gil, Lieutenant-Colonel, donner des nouvelles du 27<sup>ème</sup> BCA, présent en Afghanistan. Les troupes ont bon moral mais la mission reste difficile car il faut s'exposer au minimum et en même temps soutenir l'armée Afghane. Le mandat dans la vallée de la Kapissa doit se terminer à la fin de l'année. Les interrogations liées au projet politique de retrait anticipé posent de nombreuses questions logistiques. Monsieur le Maire remercie M. GASPARINI de son investissement constant dans son mandat de Correspondant Défense pour la Commune d'Allinges.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h30.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire  
Jean-Pierre FILLION.